DES SAVOIRS PAYSANS, Guy Kastler, Aliènor Bertrand et Sarah Vanuxem, «Cahiers philosophiques », 2018/1 N° 152, *Le végétal, savoirs et pratiques*, Vrin, pages 37 à 61.
(Version HAL, - dépôt 2019)

DES SAVOIRS PAYSANS

Entretien avec Guy Kastler[1]

Cahiers philosophiques :
L'histoire de la Confédération paysanne est marquée par la réhabilitation de la notion de « paysan » en opposition à celle d'entrepreneur agricole. Cette réhabilitation n'est pas seulement une affaire de représentations « sociales », mais de désignations d'activités différentes, d'engagements différents dans les systèmes naturels, et aussi dans les systèmes politiques des sociétés humaines. Pourriez-vous décrire les modes de relations aux semences, mais aussi à l'ensemble des entités naturelles qui sont mobilisées par les savoirs proprement paysans ?

Guy Kastler : L'un des premiers slogans de la *Confédération paysanne* était « Pas de pays sans paysans » : le paysan est lié au pays. Ici en Languedoc, derrière le slogan *Volem viure al païs*, il y avait des mouvements sociaux qui étaient des mouvements paysans dans une alliance très forte avec les ouvriers. Avant même la *Confédération paysanne*, existait un mouvement qui s'appelait les « Paysans - Travailleurs ». Le concept de « Paysans - Travailleurs » a été lancé pour s'opposer à celui de chef d'entreprise, de chef d'exploitation agricole, qui coupe le lien entre le paysan, son territoire et la communauté humaine. Aujourd'hui, l'agriculture « intelligente » et la dématérialisation de toutes les données coupent encore plus complètement ce lien qui peut exister entre le travail agricole et la matière vivante. Quand on dit « Pas de pays sans paysans », il faut bien comprendre qu'un pays n'est pas un sol inerte. C'est un territoire – un terroir, quelque chose qui évolue, qui vit, avec un climat qui fait partie de ce terroir –, et une communauté humaine, celle du monde rural, le tissu rural. En ville,c'est différent. À cette époque-là, le discours dominant était : « il faut faire du revenu ». Les seuls stages de formation étaient des stages de comptabilité : il fallait qu'on apprenne la comptabilité. J'ai appris le métier de paysan comme ouvrier agricole. Aucun des paysans qui m'ont employé ne m'a jamais appris la comptabilité ; en revanche avec eux, j'ai beaucoup appris sur les relations avec les animaux et avec les plantes.
La deuxième chose qu'il faut souligner est ce avec quoi le paysan travaille. Le paysan, il travaille avec quoi ? Avec des animaux, qui ne sont pas des organismes vivants, qui sont des êtres vivants. J'y tiens beaucoup, et je pourrais m'expliquer là-dessus. Le paysan travaille avec des plantes, avec de la terre et de l'eau, et avec des micro-organismes. Nous sommes des cultivateurs de micro-organismes, nous en cultivons

[1] Guy Kastler, paysan, est membre fondateur de la Confédération paysanne, ancien coordinateur du Réseau Semences Paysannes et membre de la commission semences de la Via Campesina.

beaucoup, à la fois dans les sols, les plantes, la transformation à la ferme, etc. Et quand on dit travailler avec de la terre, de l'eau, ce n'est pas n'importe où, pas de manière abstraite, mais dans un pays, dans un terroir, qui est quelque chose de vivant. C'est cette opposition-là qu'on a voulu marquer en parlant de paysans : refaire le lien entre notre travail paysan et la réalité biologique des écosystèmes en entier est notre première volonté. Voilà l'ensemble des concepts qui sont mis en avant par le mot *paysan*.

Ensuite, si l'on s'intéresse aux connaissances paysannes, il faut dire que les savoirs paysans ne sont pas des connaissances scientifiques. Les savoirs et savoir-faire paysans sont des connaissances et des savoirs, mais ils ne concurrencent pas l'approche scientifique. L'approche scientifique est une approche avec une lorgnette, c'est un point de vue particulier s; d'une science à l'autre, entre les sciences humaines et la biologie, mais aussi entre la biologie et la physique, il y a des contradictions. Et même en physique, on l'a vu au siècle dernier avec la mécanique quantique, je ne suis pas sûr que toutes les contradictions aient été résolues. L'approche scientifique, c'est une série de points de vue. Si je regarde une vache par derrière, je ne vois pas ses yeux, si je la regarde par devant je ne vois pas sa queue, je regarde le même objet mais avec des points de vue différents. C'est pertinent, ce n'est peut-être pas suffisant… (*Rires*). Je ne mènerai jamais un troupeau de vaches si je ne les regarde que par derrière ou si je ne les regarde que par devant. Dans la relation à l'animal, on voit bien qu'il y a autre chose, il n'y a pas que : « je vais regarder à tel endroit, avec tel point de vue ». Le savoir paysan est à la fois un savoir être et un savoir se comporter dans un écosystème dont le paysan lui-même fait partie et qui évolue en permanence. Le travail du paysan par rapport à cet écosystème n'est pas de chercher à le dominer, ou de chercher à lui faire faire autre chose que ce qu'il est. Il est d'intervenir là où il faut, au bon moment, et d'avoir une capacité de décision très rapide quand il y a une urgence à intervenir. Ça ne s'apprend pas dans les livres. Je vais prendre deux comparaisons. Ce qu'on appelle l'initiation. On a toujours l'impression que ce sont des trucs ésotériques, apprendre à réciter par cœur des choses qu'on ne comprend pas… Pas mal d'anthropologues ont travaillé là-dessus. Que fait celui qui initie un jeune ? Il ne lui raconte pas des histoires, il le met en situation pour qu'il soit obligé de prendre la bonne décision pour agir. Le jeune apprend par son expérience comment percevoir tout un écosystème qu'il connaît peu. On lâche un gamin en pleine forêt, on le protège, mais c'est à lui de prendre la décision de ce qu'il doit faire. Ça, c'est un véritable savoir. Initier un jeune, c'est le mettre en situation. Je n'ai pas appris à nager à mes enfants en leur dessinant sur un tableau noir ou sur un Power point quelqu'un en train de nager. Ils ont vu des gens nager, et je les ai jetés à l'eau. J'étais à côté, j'ai enlevé la peur parce que j'étais à côté, mais il a bien fallu qu'ils nagent pour apprendre à nager. Les connaissances paysannes, ces savoirs-là, c'est la capacité de percevoir l'écosystème avec lequel on travaille, composé de plantes, d'animaux, de sols, de climat, de terre, de communauté humaine, dans la durée. Les Africains disent : « le paysan est le seul expert de son champ ». Il n'y en a pas d'autre, parce que c'est le seul qui est toute l'année dans son champ, qui sait qu'à telle époque, il s'est passé ça ; cette année ce n'était pas comme l'année dernière ou comme les années d'avant. Et puis dans telle partie du champ les plantes ont réagi de telle manière, alors que dans une autre partie du champ, elles ont réagi de telle autre. Au

moment de la récolte, le paysan verra des différences dans la récolte, ou… il ne les verra pas… Et quand il va sélectionner, il ne sélectionnera pas au moyen d'une analyse chimique ou biochimique du grain, il va sélectionner avec l'histoire de ses champs. Il est le seul expert de son écosystème, il faut qu'il soit capable de percevoir, non pas un seul point de vue, une analyse, un calcul de tel ou tel élément, mais l'élément dans son écosystème qui évolue.
Ensuite, il faut qu'un paysan soit capable de percevoir les signaux que lui envoient les animaux, les plantes, les oiseaux qui passent, le vent, la météo qui change. Les signaux, on les perçoit ou on ne les perçoit pas. Cette année, il y avait des moustiques à telle époque ; l'an dernier ils y étaient arrivés trois mois plus tard. Les oiseaux migrateurs aussi, une année ils arrivent au 14 juillet, l'autre année ils arrivent au premier mai… d'où ça vient ? Ces signaux, on les emmagasine, on les perçoit, et on en fait une véritable connaissance, qui tout d'un coup, met en relation des signaux qu'on a reçus il y a longtemps avec des signaux qu'on reçoit à ce moment-là, et on prend une décision. Ce n'est pas un calcul. Ce n'est pas l'application de théories biologiques, scientifiques ou autres. C'est : on sait de par l'expérience qu'on a de notre écosystème que, quand on est capable de percevoir ces signaux, ce sont des choses qui marchent. Ce sont des connaissances qui sont tournées vers l'action, pas uniquement sur l'observation externe des faits : le chercheur est extérieur à son objet scientifique, il l'observe et puis va raconter une histoire ; non, moi j'en fais partie de l'objet « scientifique » avec lequel j'interagis, puisque justement je suis un des éléments qui agit au même titre qu'un microbe, que le vent ou qu'un insecte. Et c'est en interagissant avec eux que j'apprends à les connaître, pas en les observant de l'extérieur. Ce n'est donc pas un savoir concurrentiel du savoir scientifique, c'est un savoir différent. Mais moi, le savoir scientifique, je ne l'ai jamais vu faire marcher une ferme, alors que le savoir paysan, je l'ai vu faire marcher des fermes. Et là, on peut discuter, je ne dis pas que le savoir scientifique ne nous apporte rien, il nous aide beaucoup, mais ce n'est qu'un message de plus, un signal de plus qu'on va ressentir, intégrer et qui contribuera à nous former une image dynamique de l'écosystème dans lequel on est.

***CP** : Que se passe-t-il quand ça ne marche pas ? Qu'est-ce qu'un signal négatif ? Peut-on parler d'expérimentation ?*

GK : On ne part jamais de rien. On appartient à une communauté, on a hérité de connaissances et de savoirs d'une communauté, on pourrait en chercher d'autres, mais on est dedans. On part d'une vision du monde, d'une cosmogonie qui n'est pas nécessairement celle qui est dominante, comme la médecine vaccinaliste aujourd'hui, et cela nous donne des clefs pour essayer de comprendre ce qui se passe et arriver à agir. Souvent je prends l'exemple des derniers vrais savoirs paysans qui étaient portés en Europe par les femmes. Ce sont souvent les femmes qui transmettent les connaissances : les femmes et les anciens. Les jeunes et les hommes font la guerre, vont à la chasse, fabriquent des outils… et ils agissent. Qui garde les connaissances ? Les femmes qui « portent » la maison, la nourriture, et les anciens qui transmettent. Les derniers vrais savoirs populaires qui ont existé en France, ont été éradiqués au Moyen Âge avec les bûchers des sorcières. C'est quelque chose qui commence aujourd'hui à bien sortir. On a très peu de traces écrites parce que c'étaient des savoirs oraux, très localisés. Comment ça fonctionnait, en fait on n'en sait rien.

On fait des hypothèses, on a quelques livres qui ont été écrits sur les plantes médicinales, sur l'agriculture à cette époque-là, dans lesquels on trouve des clés. Ces clés sont très puissantes. Aujourd'hui on redécouvre des savoirs pour soigner des plantes avec des plantes, mais on n'a aucune référence écrite nulle part. Mais si on prend les livres sur les plantes médicinales et que l'on réfléchit à l'image qu'on peut se faire d'une plante à partir du moment où on sait qu'elle soigne telle maladie, l'image devient une clé pour percevoir le monde dans lequel on est : « ah tiens…, tout d'un coup, ça correspond à un organe, ça correspond à un symptôme, etc. ». Ces connaissances traditionnelles en Europe, par exemple, les connaissances sur le pouvoir médicinal des plantes, sont des connaissances analogiques, ce n'est pas du calcul. Ce n'est pas de l'analyse. On se fait une image de la plante, et quand on va recevoir un message du monde dans lequel on est, tout d'un coup on va le raccrocher avec cette image grâce à une clé qu'on n'a pas fabriquée, qu'on a héritée d'une vision du monde qui vient de la communauté à laquelle on se rattache. On ne part pas de rien : un individu qui part de rien n'a pas de connaissances. Monica Gagliano dit que « les organismes vivants » ne se construisent que par interactions avec d'autres « organismes » vivants[2]. Certes, il y a des interactions physiques, chimiques, comportementales. Mais il y a des messages, j'insiste sur ces messages qu'un être vivant envoie, y compris les plantes et les animaux. Les plantes nous envoient des messages, les animaux nous envoient des messages. Pour construire du savoir et de la connaissance avec ça, la première condition est une attitude : être capable de recevoir un message que l'on n'attend pas, être ouvert au monde et pas uniquement aux personnes. C'est de la communication, ce sont de véritables messages. Ce matin, il m'est revenu un ou deux exemples que je prends souvent en conférence. Aujourd'hui, qu'est-ce qu'on constate, nous les paysans ? Les scientifiques parlent de matériel végétal. Nous, on parle d'êtres vivants. On constate une dégénérescence de toutes les plantes et de tous les animaux. Moi, j'ai commencé à travailler avec des vignes qui avaient 150 ans. Aujourd'hui, vous plantez une vigne, elle dure 25 ans, en moyenne. La dégénérescence, est quelque chose de concret. La fertilité des plantes est en train de s'effondrer…

CP : *La nôtre aussi…*
GK : Oui. Là on a un message très puissant. Car c'est nous, c'est notre mode de pensée qui nous a amenés à travailler avec les plantes de cette manière-là, donc à communiquer avec les plantes de cette manière-là, à les amener vers notre mode de pensée, – qui, entre autres, est l'eugénisme au niveau de la reproduction et de la sélection des plantes – ; notre mode de pensée et d'agir a produit cette dégénérescence. Et les effets de ce mode de pensée commencent aussi à se faire sentir chez les êtres humains : la fertilité des mâles européens baisse, sans parler du nombre croissant de femmes qui ont besoin d'être « assistées » pour procréer. L'autre chose est ce qu'on peut constater avec nos enfants et qui nous envoie aussi un message très concret : les pubertés précoces. Cette espèce de croissance juvénile très rapide qui fait qu'ensuite on n'arrive jamais à maturité : les enfants à 35 ans sont encore chez leurs parents ; ce n'est pas seulement pour des questions économiques, c'est aussi pour des questions de manque de maturité. Cette croissance juvénile très rapide en volume et

[2] *Cf. Le végétal : savoirs et pratiques (2).*

l'absence de maturité, c'est ce qu'on fait avec les plantes. On met énormément d'azote, les plantes poussent très vite et elles n'arrivent plus à mûrir. On a des fruits qui pourrissent avant d'être mûrs. Or les caractères nutritionnels des plantes sont dans la maturité, ils ne sont pas du tout dans la croissance en quantité, en volume. Et, en fait, si on regarde les plantes, elles sont en train de nous dire : « mais regardez ce que vous êtes en train de faire de l'humanité ». Pas uniquement des plantes… et ça, c'est un message. Point à la ligne. On n'est pas obligé de le recevoir. Y'a des gens qui disent, non, ça n'a à rien à voir, mais si ça a à voir, parce qu'on a les mêmes pratiques avec les plantes et avec nous.

Il y a une autre histoire que je commence à raconter maintenant en public. J'ai mis du temps à la raconter. Je soignais mon troupeau exclusivement en homéopathie, il y avait aussi des huiles essentielles et des minéraux mais aucun médicament chimique. Et puis, je suis passé du soin de l'animal individuel au soin du troupeau : j'ai travaillé en homéopathie uniciste, j'ai utilisé moins de médicaments, j'ai aussi modifié mes méthodes d'élevage (c'est un autre aspect du débat), mais je suis arrivé petit à petit à identifier un médicament qui a soigné tout mon troupeau, qui a fait disparaître énormément de maladies provenant principalement de l'endroit où j'avais acheté mon troupeau, de son pays d'origine qui est le pays basque ; j'avais emmené ces bêtes en Languedoc. J'arrive ainsi à soigner ce troupeau. J'ai pris ce médicament - ce médicament, il m'a fait revivre les symptômes de mes maladies d'enfance, et il m'a soigné énormément de problèmes de santé que j'avais. Je l'ai pris par hasard, ce médicament : je ne me suis pas dit de manière consciente : « voilà, ton troupeau, il t'envoie un message, tu l'as imprégné de tes problèmes, tu l'as soigné, et maintenant… », non, ce n'est pas du tout ce que j'ai pensé. J'ai peut-être imprégné mes animaux de mes problèmes, mais eux aussi m'ont imprégné des leurs, ainsi que de ceux qui viennent du terroir local… J'ai pris ce médicament, comme ça, en haute dilution. Ça agit très vite. Et je me soigne, encore maintenant 15 ans après avec ce même médicament. Voilà, on est capable ou non de recevoir ce type de message, qui est une aberration pour beaucoup de penseurs scientifiques – je me suis déjà amusé à raconter ça dans un amphithéâtre à Agro-Paris-Tech où même de bons amis qui sont enseignants pensaient « il perd la tête aujourd'hui, bon, on va passer à l'étape suivante, et puis il remettra les pieds sur terre ». Non, ça, ça fait partie justement de ces savoirs paysans, de cette communication. On a une communication avec des êtres vivants qui sont nos égaux.

Ce n'est pas parce que ce sont des animaux domestiques que les animaux ne sont pas nos égaux. Domestication veut dire « rapprocher de la maison ». Est-ce que l'homme est allé chercher les moineaux pour qu'ils se rapprochent des villes ou est-ce que ce sont les moineaux qui sont venus à la ville parce qu'ils y trouvent à manger ? Et les moineaux se sont domestiqués : sans ville, pas de moineaux. S'il n'y a pas de communauté humaine, il n'y a pas de moineaux. Donc, le moineau est aussi un animal domestique, même si ce n'est pas le sens qu'on donne habituellement à ce terme. On ne le mange pas, on n'en tire pas du lait, il ne pond pas d'œufs, on n'en tire pas un profit direct, mais en attendant, dans cette domestication, on voit bien que c'est aussi l'animal qui vient vers l'homme. Ce n'est pas uniquement l'homme qui soumet l'animal, non. Et j'irai même beaucoup plus loin. Quand on travaille avec des moutons et avec des vaches, l'animal soumet l'homme.

AB : *Soumet l'homme ?*
GK : En tout cas, le transforme. On n'est pas dans la soumission. Mais il y a des moments où il faut se soumettre. Si on ne se soumet pas, on perd le troupeau. On peut aussi perdre la vie, parce que avec le taureau, ça peut être… bon… Il faut justement respecter l'animal pour avoir des relations avec lui. Aujourd'hui, les éleveurs suppriment le taureau : trop dangereux. Ils vont chercher l'inséminateur. Or le taureau a sa place dans le troupeau, dans la hiérarchie du troupeau, dans le comportement du troupeau, de la même manière que les béliers dans un troupeau de moutons. C'est une organisation sociale, un troupeau, c'est un ensemble. S'il manque un élément, le troupeau s'en trouve déséquilibré.
C'est intéressant ce qui se passe aujourd'hui avec les L. 214, ou autres vegan, etc. : ils disent qu'il ne faudrait pas tuer l'animal. Parce qu'ils s'imaginent que l'animal est un individu, comme on s'imagine que les êtres humains ne sont que des individus. Mais l'individu qui vivrait tout seul dans la forêt n'apprendrait pas à parler, il n'apprendrait pas à penser ; peut-être qu'il survivrait, mais je pense que, non, les prédateurs le feraient disparaître. Même l'être humain est un animal social, les animaux sont des animaux sociaux, surtout les animaux d'élevage. Et les animaux d'élevage, s'ils ne sont pas domestiqués, ils disparaissent : si on veut les rendre sauvages, ils dégagent ; ils disparaissent en tant que race, en tant qu'entité. Si je ne donne pas la mort à certains des individus du troupeau, le troupeau disparaît : ils seront trop nombreux, ils n'auront plus rien à manger : c'est aussi simple que ça. Donc, si je veux que le troupeau survive, si je veux que la race survive, si je veux que ces animaux survivent, même en tant qu'espèce, je suis obligé de donner la mort sinon, ils redeviennent des animaux sauvages et ce sont les prédateurs et les maladies qui se chargent de donner la mort. La mort, c'est ou la loi de la jungle, ou dans l'échange de l'homme avec l'animal. Certes, il ne faut pas donner la mort n'importe comment. Les L. 214 ont raison par rapport aux abattoirs, etc. Mais il faut bien voir que ce refus de l'animal domestique, c'est le refus du contact avec l'animal. Parce que c'est l'animal qui demande à être domestiqué. Moi, quand je gardais mon troupeau tous les jours, mon troupeau me suivait. C'est lui qui venait vers moi. Aujourd'hui je ne garde plus mes animaux, ce sont les clôtures qui s'en occupent, et quand j'arrive, ils partent en courant. Bon après, si j'ai un petit seau avec du grain, ils arrivent vite… Mais avant je n'avais pas besoin d'avoir du grain ou un bout de pain pour qu'ils viennent. Donc, cette relation de domestication, elle va dans les deux sens. L'homme a transformé les plantes et les animaux qu'il a domestiqués, mais les plantes et les animaux qui ont demandé cette domestication, ou qui l'ont acceptée, on peut le voir comme ça –, les plantes et les animaux qui ont été domestiqués ont transformé l'être humain et ont créé nos civilisations. Nos civilisations sont soit des civilisations d'éleveurs, pour les transhumants, les peuples pasteurs, soit des civilisations de cultivateurs. Et en Europe, les civilisations sont issues à la fois des cultivateurs et des éleveurs. Aujourd'hui, les gens qui sont en ville complètement coupés de ce monde naturel-là ne conçoivent l'animal que sauvage. Ils vont prendre des photos. Si je suis chasseur, je vais tuer, si je ne suis pas chasseur, j'irai observer de loin. Mais cette nature-là, elle n'a plus aucune interaction avec l'être humain. Or l'homme vit de la nature mais la nature vit de l'homme aussi. Cette connaissance, ces savoirs paysans montrent que donner la mort à certains individus du troupeau, c'est rendre service au troupeau, à certaines

conditions évidemment… J'ai tué moi-même la plupart de mes animaux parce que je ne supporte pas l'odeur des abattoirs, et je les ai tués dans ma bergerie : pas de stress, ils me connaissaient. On a des outils qui fonctionnent bien. Avant on soignait les gens en faisant des saignées. Ils ne souffraient pas particulièrement. Si on saignait trop, ils pouvaient y passer. Si on ne saignait pas trop, ils pouvaient guérir. Voilà, ça se passe comme ça. La relation est tout à fait différente de celle que peut concevoir le monde urbain. Le monde scientifique a souvent le même œil que le monde urbain : il parle de matériel quand il parle des animaux ou quand il parle des végétaux. Il ne parle pas du tout d'êtres vivants.

CP : *Comment caractériseriez-vous la différence entre le rapport aux animaux et aux plantes ? Est-ce que, en fin de compte, ce sont des relations relativement analogues ?*

GK : Non. L'animal, le troupeau… Bien que je sois à la retraite, j'ai gardé des animaux pour entendre les cloches autour de ma maison, et pour moi ces sons sont plein de signification : c'est l'âme de mon territoire. Si je n'entends pas les cloches, il manque quelque chose. Les animaux amènent des insectes, les insectes amènent les oiseaux… une vie. Et puis, je suis dans une zone à risque d'incendie, les animaux débroussaillent. L'animal se déplace et se nourrit avec les végétaux. Le végétal, contrairement à ce que l'on croit, ce n'est pas la terre qui le nourrit, c'est le végétal qui est l'organe de digestion de la terre. Et nous dépendons de ça. Le végétal est fait à 95 % d'hydrogène qui vient de l'air, d'oxygène qui vient de l'air, de carbone qui, grâce à la photosynthèse, vient de l'air, et de l'azote qui vient de l'air en passant par les micro-organismes du sol. Le végétal nourrit, amène de la matière dans la terre. La terre a besoin d'être nourrie de carbone. Si elle n'est plus nourrie de carbone, il n'y a plus de vie, et nous, on dégage, on ne peut plus respirer. Le surplus de cette nourriture de la terre est donné aux animaux et aux humains. L'animal consomme le surplus de ces êtres qui sont là sur chaque parcelle de terre pour la nourrir en carbone. Et donc on n'a pas du tout la même relation avec un animal qui se déplace et qui mange des plantes, qui amène de l'âme dans un territoire, et une plante qui est là pour nourrir la terre qui a faim de carbone, pour donner à chaque paysage son identité. On peut peut-être avoir une relation individuelle avec un vieil arbre qui aura 400 ans, ou avec les plantes pérennes qui vivent plus longtemps que nous, mais c'est rare. En intervalle de temps, nous ne sommes pas grand-chose, ils sont beaucoup. Avec les arbres, on peut avoir une relation individuelle, ça existe. Avec les plantes annuelles, vous n'avez pas de relations individuelles. Avec votre jardin, vous avez des relations, mais avec des groupes : avec les tomates, avec les salades, avec telle variété, telle autre variété. On n'est pas dans recevoir un message d'un individu. On peut recevoir un message, d'un individu animal, surtout des animaux de compagnie, le cheval, c'est très connu. L'éleveur qui garde son troupeau reçoit des messages du troupeau, mais il peut aussi recevoir des messages directement d'un animal. Avec les plantes, le message ne vient pas du comportement, ou des mouvements comme avec l'animal ; il vient de l'aspect de la plante, de la manière dont elle est : quand elle brille ou quand elle ne brille pas. La plante évolue dans la journée et puis dans la saison, mais ne se déplace pas. Pour savoir si un terroir est en bonne santé, je vais regarder comment mes animaux se déplacent, mangent, bougent, leurs mouvements ; et je vais regarder l'aspect des

plantes qui y poussent. Cela génère des relations tout à fait différentes : il y a de l'observation dans les deux cas, mais on n'observe pas la même chose. Et il y a de la perception dans les deux cas mais on ne perçoit pas la même chose. Il y a du ressenti, il y a de l'esthétique. L'art c'est aussi une forme de connaissance.

CP : *Le discours de légitimation des OGM tend à établir une histoire continue entre modes de sélection anciens et ultra-contemporains. Pourtant l'un est local, lié au champ ou aux réseaux d'échange, situé géographiquement, et l'autre au laboratoire, avec une catégorisation génétique de la variété. Pourriez-vous nous expliquer ce que recouvre la notion équivoque d'« amélioration » des semences ? Pensez-vous que les savoir-faire et savoir-être écologiques requis pour le choix des semences sont suffisamment décrits par la notion de « sélection massale » ?*

GK : Non, c'est trop réducteur. Mais je ne distinguerai pas deux systèmes, les systèmes paysans et l'amélioration des plantes. Il y en a au moins quatre, dont les trois derniers sont en train de se succéder l'un à l'autre de manière de plus en plus rapide. L'accélération des changements est très très claire.
Le système paysan n'est ni de l'amélioration, ni de la sélection, mais de la coévolution. On a des communautés de plantes, des communautés humaines qui vivent sur les mêmes territoires, qui évoluent ensemble. Bien sûr, il y a la domestication, sinon il s'agirait de plantes sauvages, pas de plantes cultivées, mais même les plantes sauvages évoluent quand on les cueille. Avez-vous vu le film « Aux origines de la pomme » de Catherine Peix ? Ce sont les ours qui ont sélectionné les premiers pommiers. En fait, l'ours mange les pommes qu'il aime. Dans le Kazakhstan, qui est le centre d'origine des pommiers, le pépin de la pomme doit passer par l'estomac de l'ours pour germer par la suite ; donc, ne poussent que les pommes qu'aime l'ours. Et les autres, elles ne repoussent pas. Donc on voit bien que même la cueillette, qui est considérée comme une exploitation de la biomasse sauvage, est aussi une forme de domestication. Et je préfère le mot de domestication au mot de sélection à partir du moment où on voit la dynamique dans les deux sens : ce n'est pas uniquement l'homme qui prend l'animal ou la plante pour l'amener chez lui, c'est aussi la plante qui vient vers l'homme et la maison. Donc, dans les systèmes paysans de coévolution, il y a deux pratiques essentielles au-delà du choix des plantes adaptées à nos besoins : ressemer une partie de la récolte pour favoriser l'adaptation locale, mais aussi maintenir une diversité suffisante pour avoir une capacité d'adaptation aux évolutions. Il n'y a pas deux terroirs identiques, donc l'adaptation locale est essentielle. Mais si, localement, tout le monde est pareil et qu'un nouveau pathogène arrive, si un individu y est sensible, alors tous les individus y seront également sensibles, donc, tout le monde y passera et il n'y aura plus rien. Alors que s'il y a de la diversité, certains individus seront sensibles, d'autres non. Ces derniers garantiront la récolte et une future semence résistante au pathogène, ce qu'on appelle la résilience… Cette diversité est maintenue par des échanges réguliers de petites quantités de semences entre paysans d'un même territoire, du territoire d'à côté, rarement d'un continent à l'autre, mais parfois, tous les deux siècles, il en arrive d'un autre continent – y compris dans les systèmes paysans.

Ce système a été très performant. Il a créé à peu près toutes les espèces que l'on consomme aujourd'hui. Quant à croire que les techniques modernes permettent d'en créer de nouvelles, ce ne sont pour l'instant que des promesses.
Le système suivant a été celui de l'amélioration des plantes. Avec l'amélioration des plantes, on a fait l'inverse : on a choisi la plus belle plante dans le plus beau champ de tous les paysans et on l'a multipliée à l'identique en se disant que toutes les plantes issues de la multiplication de cette plante-là seront belles et donneront une bonne récolte. Mais, si cette année-là le plus beau champ est beau parce qu'il a plu, une année sèche, ça ne marche pas. Ou l'inverse : même dans un unique champ, si l'on est en haut ou en bas, le sol n'est pas indentique. Comment a-t-on pu faire ça, et pourquoi ne l'a-t-on pas fait avant ? Grâce à la généralisation de la traction animale et du labour ; et très rapidement, les énergies fossiles ont remplacé la traction animale, et surtout ont permis de produire l'engrais chimique. On a alors sélectionné l'individu élite adapté à l'engrais chimique, aux pesticides qui vont avec, au travail profond du sol et à la mécanisation. Or quel est l'effet produit par l'engrais chimique, les pesticides et la mécanisation ? L'homogénéisation des terroirs. On a adapté le terroir à la plante élite. Plus besoin d'adaptation locale de chaque plante, – même si, en fait, on en a quand même encore un peu besoin, mais à des échelles bien plus large. L'amélioration des plantes a été le début de l'eugénisme, avec des pratiques identiques sur les animaux. La sélection a été faite en dehors du champ, dans la station d'expérimentation, avec ce qu'on appelle
« des conditions de confort », c'est à dire tous les engrais chimiques qu'il faut, tous les pesticides qu'il faut, tout le matériel qu'il faut, l'arrosage, etc. : la plante élite a été adaptée à ce paquet technologique. Elle a été multipliée à l'identique en éradiquant les hors types. Ce sont les termes que les sélectionneurs emploient. Les nazis ne sont pas les seuls à avoir utilisé ces termes, ce sont les sélectionneurs des plantes qui les ont inventés, qui les ont employés les premiers. « Reproduction à l'identique de l'individu élite et éradication des hors-type » : il faut s'en rappeler. Donc les plantes n'ont pas été améliorées : elles ont été adaptées à un paquet technologique qui a créé des maladies, des impasses techniques, et qui a détruit une bonne partie des systèmes paysans ainsi que toute la diversité qu'ils avaient apportée. Voilà le deuxième système, celui de l'amélioration des plantes.

CP : *À partir du XVIII e siècle, en fait, non ?*
GK : Oui, mais il s'est vraiment développé après la Première Guerre mondiale avec les engrais chimiques. Quand on n'a plus su quoi faire des nitrates qui servaient d'explosifs pendant la Première guerre, on a mis les nitrates dans la terre et on a vu que les plantes poussaient plus vite : les améliorateurs ont eu alors tout ce qu'il fallait. Avant ils ne disposaient que du labour et du fumier et sélectionnaient les plantes pour les aristocrates qui avaient de très bonnes terres. Les premiers sélectionneurs anglais ou même français travaillaient pour les grandes plaines où il y avait de bonnes terres et de puissants attelages pour labourer.
Mais si on regarde la transformation des relations des hommes avec les plantes de plus loin, l'amélioration repose sur l'énergie fossile. Avec l'énergie fossile, la quantité d'énergie qu'on utilise pour produire de l'engrais chimique, sans parler de la mécanisation et des pesticides, va permettre à un champ mené en

monoculture industrielle de produire plus. Il produit plus d'énergie, puisqu'il fait plus de photosynthèse, mais le surplus d'énergie qu'il va produire est inférieur à la quantité d'énergie fossile utilisée. Donc c'est un bilan énergétique négatif. Et d'où vient cette énergie fossile ? Des plantes. Des plantes dont la terre s'est nourrie, que l'on déstocke avec le charbon et le pétrole, ce qui contribue grandement au réchauffement climatique. On voit bien là le mouvement de nourriture de la terre en carbone. Les premiers à nourrir la terre ont été les coquillages tandis que les algues inventaient la photosynthèse pour nourrir les mers en carbone, puis la terre a été nourrie par les champignons et les plantes et l'enfouissement d'un certain nombre de forêts primaires transformées en charbon. Bien sûr, des micro-organismes produisent aussi des transformations chimiques dans le sol qui augmentent la quantité de carbone, mais l'origine de la grande masse de charbon et de pétrole est végétale. L'amélioration des plantes a déstocké le carbone, inversant le mouvement des plantes qui nourrissent la terre, ce qui produit un bilan carbone totalement négatif. Nous avons sorti le carbone de la terre pour produire le paquet technologique qui a inversé le cycle du carbone des plantes et a détruit tout le carbone stocké dans l'humus des sols en le minéralisant avec les engrais chimiques et le labour. C'est cette inversion qui provoque la dégénérescence dont j'ai parlé tout à l'heure : au lieu de favoriser le cycle de carbone qui va de l'air vers le sol, on l'a inversé, on a ressorti l'énergie hors du sol et on a favorisé le cycle de l'azote qui est le cycle de la croissance juvénile et pas du tout le cycle de la maturité.

Le troisième système est celui des transformateurs qui présélectionnent la plante élite, qui la transforment en y rajoutant ou en enlevant un gène. Ils pratiquent la transgénèse, c'est-à-dire la première génération d'OGM. Ce système-là est totalement différent, y compris au niveau du mécanisme financier. Dans le système semencier paysan, on ne gagne pas d'argent sur les semences. On gagne sa vie en produisant de la nourriture pour la famille, pour la communauté et pour le marché ; et pour pouvoir produire, on fait des semences collectivement, avec la communauté. La production de semences n'est pas une source de revenu mais un composant du système agraire. Il peut arriver que le meilleur sélectionneur d'une communauté sélectionne pour les autres, mais, quoi qu'il en soit, avec les variétés locales ce sont des micromarchés, donc le retour sur investissement n'est pas suffisant pour justifier une activité spécialisée de grande ampleur. Avec l'amélioration des plantes, comme la reproduction des plantes est séparée de leur production, les semences obtenues peuvent être cultivées sur une aire beaucoup plus grande, un espace régional (au sens de région du monde) : on aura les mêmes variétés de maïs de la Roumanie jusqu'au Sud-Ouest de la France si l'on reste sur la même latitude de précocité. Le marché est plus grand, l'investissement est plus grand : il devient possible de gagner de l'argent non seulement en vendant des plantes mais aussi en vendant des droits de licence pour reproduire les semences. Or, dans ce marché-là, la vente du droit de licence de reproduire les semences génère plus de profits que la fabrication et la vente des semences physiques. Le commerce de biens immatériels (droits de licence) rapporte plus que le commerce de biens matériels. D'autant que ces biens immatériels peuvent ensuite se multiplier au gré des lois : la taxation des semences de ferme multiplie par deux et demi le droit de licence payé pour la production de semences commerciales. On a là la création d'un marché financier : le moteur de l'amélioration des plantes est le

bénéfice sur les marchés financiers des droits de licence, grâce à la capacité juridique à s'approprier le droit de reproduire les plantes. La justification des fameuses variétés homogènes et stables n'est plus seulement agronomique (adapter les plantes au paquet technologique), mais d'abord financière : dans le cadre de l'amélioration des plantes, l'homogénéité et la stabilité des caractères phénotypiques sont indispensables pour distinguer une variété végétale d'une autre, donc pour faire valoir la propriété industrielle de cette variété garantie par le Certificat d'Obtention Végétale. De même, il ne peut exister de marché foncier sans délimitation des parcelles et sans cadastre qui permet de distinguer une parcelle d'une autre. Alors que le moteur de la sélection paysanne est la production de nourriture, éventuellement de textile, enfin… d'un produit agricole, le moteur de l'amélioration des plantes est le gain financier sur le marché des droits de licence du COV par l'appropriation du droit de reproduire la variété homogène et stable.

Dans le troisième système, avec le transgène, le marché devient mondial. La tolérance au Roundup ou la résistance à tel ou tel insecte peut être vendue sur le marché mondial, dans plusieurs espèces de plantes différentes et dans de très nombreuses variétés. Là, le retour sur investissement est immense, mais il vient de la vente de droits de licence du brevet sur le gène modifié, pas du tout de la production de semences. La production de semences est indifférente : au Burkina Faso, Monsanto s'est cassé la gueule. Ils savaient qu'ils allaient se casser la gueule parce qu'ils vendaient de mauvaises variétés, mais peu leur importait ; ils ont gagné de l'argent en vendant des droits de licence et quand ces variétés ne se sont plus vendues au Burkina, ils sont partis vendre leurs droits de licence ailleurs. Le lien aux territoires est totalement coupé. L'améliorateur est soit européen, soit américain, soit asiatique. Le vendeur de droits de licences sur un transgène est un acteur international ce qui donne encore plus d'importance au marché financier. Le quatrième système est l'étape actuelle de la dématérialisation : le bénéfice financier ne vient plus d'un droit de propriété industrielle sur la reproduction d'une matière biologique, une plante ou un gène. Un gène est encore de la matière : on peut définir sa composition chimique. Là, le bénéfice vient de la reproduction d'une information génétique dématérialisée qui n'existe que dans l'ordinateur et pas dans la réalité. Si je dépose un brevet sur les salades résistantes à un insecte, je peux réclamer des droits de licence, à chaque fois que l'on multiplie n'importe quelle salade résistante au même insecte, alors que je n'ai même pas décrit les gènes, j'ai juste décrit le type de résistance. L'information elle-même n'existe pas dans le monde réel. Le monde virtuel devient propriétaire du monde réel, et l'on est complètement dans la bulle financière : ce qui rapporte le plus d'argent, n'est pas l'exploitation de l'invention du brevet, par exemple, le gène de la salade qui résiste à l'insecte, mais la promesse de retours sur investissement de brevets sur des informations génétiques qui seront indispensables au plus grand nombre de cultures possible dans le contexte du changement climatique.Aucun nouveau brevet ne peut être exploité sans tomber sous la dépendance de ces « brevets climat ». Les multinationales qui détiennent les plus gros portefeuilles de ces brevets peuvent dicter leurs conditions à tous ceux qui veulent exploiter un nouveau brevet. Les start-up qui déposent ces nouveaux brevets vivent de l'économie de la promesse en se

faisant racheter le plus cher possible sur les marchés financiers avant même d'avoir produit la moindre semence physique. Ce mécanisme fabrique une bulle financière qui va exploser comme celle de 2008. Tout le monde sait que ça va se produire, la seule question est de savoir quand, et pendant ce temps-là, la spéculation continue.

Mais à la rigueur, la spéculation, on pourrait s'en moquer si on n'était pas dépendant des semences qui l'alimentent. Le problème vraiment grave est le choix de ce qu'on mange : la nourriture que fabriquent les paysans, le choix de ce qu'on cultive – donc de ce qui crée le pays, le paysage, le terroir –, ne dépendent plus des besoins humains en nourriture, en paysage, en vie sociale, etc. Ils dépendent de la capacité de la bulle financière à rapporter des bénéfices virtuels, et cela explique pourquoi la nourriture devient mortifère. Aujourd'hui, on ne sait pas fabriquer entièrement une plante avec des gènes de synthèse. Les microbes entièrement fabriqués avec des gènes de synthèse se reproduisent ; mais la plante, c'est plus compliqué. Il y a beaucoup de gènes dont on ne sait pas trop à quoi ils servent. Ces nouvelles recherches, et d'autres encore, sont baptisées « agriculture intelligente » : elles reposent sur l'ordinateur. Mais quelle est l'intelligence de la machine ? Quand on étudie la géométrie projective des plantes pérennes, par exemple celle des pommes de pin, elle montre une organisation qui repose sur la suite de Fibonacci et le nombre d'or, pas uniquement sur une base deux qui est la base de l'ordinateur. L'ordinateur a une puissance de calcul extraordinaire, mais le principe de son calcul est binaire : blanc, noir ; ou : un, deux. Il n'a rien à voir avec le principe non mathématique dont on a parlé tout à l'heure : la perception d'un écosystème dans son ensemble et dans son évolution, et la capacité d'un des éléments de cet écosystème (qui peut être un humain, une plante ou un animal) de percevoir et d'agir au sein de cet écosystème. L'intelligence purement mécanique n'est pas du tout l'intelligence qui vient du monde vivant. Il n'y a aucun rapport : on ne calcule pas dans un système binaire quand on est dans cette perception sensible. Le monde de la mécanique est un monde mort qui produira une nourriture mortifère. Un morceau de biomasse peut être transformé en n'importe quoi. Les pizzas avec du fromage sans un gramme de lait sont déjà commercialisées. On appelle ça du « fromage analogue » : ce n'est que de la biologie de synthèse. De la « viande » de synthèse sera produite d'ici moins de 10 ans ainsi que tous les « légumes » que vous voulez. Sans viande, sans légumes. L'humanité ne pourra pas vivre longtemps avec ce type de nourriture que nous prépare cette quatrième étape qui est celle de la dématérialisation. Donc, voilà : ce que je voulais dire est qu'il n'y a pas que deux grands systèmes agricoles, il y en a quatre.

CP : *Imaginez-vous pourtant un moyen de conjuguer les savoirs vernaculaires et les savoirs biotechnologiques ?*

GK : À partir des biotechnologies modernes, il y a un saut dans la transgression de la cellule vivante que nous refusons parce qu'il est mortifère. La définition juridique internationale qui est donnée des OGM dans le protocole de Carthagène est l'application aux acides nucléiques de techniques in vitro qui surmontent les barrières naturelles de la physiologie de la multiplication ou de la recombinaison.

Dans le système paysan, lorsque je fais un croisement dirigé avec une pince à épiler, je ne franchis pas la barrière naturelle de la multiplication ou de la recombinaison : les croisements se font naturellement et génèrent des recombinaisons naturelles. J'utilise un processus normal de multiplication qui existe dans le monde naturel qui se produit sur des plantes entières ou sur les organes de reproduction de la plante, le pollen, la fleur, la graine. En revanche, dans les biotechnologies il y a une transgression des lois naturelles de reproduction du vivant. Si on isole une cellule d'une plante ou d'un animal, cette cellule meurt tout de suite. Dans la physiologie naturelle, une cellule toute seule ne se multiplie pas, elle ne se recombine pas – je ne parle pas des microbes, une cellule microbienne isolée se multiplie bien sûr –, mais si j'isole une cellule d'un organisme « supérieur », plante ou animal, cette cellule meurt. Or toutes les biotechnologies modernes reposent sur la multiplication cellulaire in vitro. Lorsqu'on dit que l'on multiplie des tissus d'une plante, ce n'est pas vrai : on isole des cellules et on les fait se multiplier avec des hormones de croissance, avec des bains chimiques, etc. Pourquoi les plantes sont-elles malades avec ce type de techniques ? Gilles-Éric Séralini l'a très bien montré : ce n'est pas uniquement la tolérance au Roundup qui fait que la plante est toxique. La toxicité vient d'autres recombinaisons génétiques, d'effets non- intentionnels générés par des multiplications cellulaires in vitro qui franchissent les barrières naturelles de la physiologie de la multiplication. Nous ne voulons pas de ce franchissement dans nos plantes : il faut parvenir à une étanchéité. Au laboratoire, son utilisation apporte quelques connaissances. Mais la sortie du laboratoire est très dangereuse. Et à partir du moment où ces techniques sont utilisées dans les laboratoires, l'envie de les utiliser au-dehors est très forte. Tant que l'humain ne sera pas plus sage, cette histoire-là ressemble à celle de la bombe atomique. Il y a des questions à se poser.

En revanche, le système de l'amélioration des plantes a fait quelque chose que les paysans n'ont pas fait : en cinquante ans, les améliorateurs ont croisé entre elles toutes les plantes sexuellement compatibles de toute la planète. Alors que dans les systèmes paysans, les modifications génétiques des populations sont très lentes. Et c'est bien que ce soit quelque chose de très lent, parce que lorsque l'on fabrique de l'hétérogénéité, de la diversité au même rythme que l'évolution des écosystèmes ambiants, cette lenteur permet l'adaptation locale. Tous les nouveaux individus ne sont pas nécessairement viables et ce temps relativement long garantit l'adaptation locale de ceux qui survivent.

Les semenciers n'ont pas respecté ce temps-là. Résultat, pour que ça pousse, il faut de l'engrais chimique : les plantes n'ont pas le temps de s'adapter et elles sont déconnectées des terroirs. Les semenciers font émerger des caractères nouveaux par des systèmes de croisements naturels beaucoup plus rapidement que les paysans. Et, aujourd'hui, avec l'accélération des changements climatiques et des besoins humains, la capacité de faire émerger rapidement de nouveaux caractères peut devenir indispensable. Le système paysan a un bon rythme, une lenteur qui est adaptée à une évolution normale de la planète Terre. Aujourd'hui cette évolution s'est emballée : avec le déstockage du carbone, les plantes souffrent. Et sans sélection des variétés à un rythme un peu plus rapide, il y a un risque de disparition. Nous rejetons le système juridique du Certificat d'Obtention Végétale (COV) et du

catalogue, mais les améliorateurs font un travail scientifique qui pourra peut-être nous servir. Alors que pour les biotechnologies, nous ne voulons pas en entendre parler.

CP : *Vous préférez parler de droits d'usage collectifs plutôt que de propriété paysanne, pouvez-vous nous en expliquer la raison ?*

GK : Est-ce que je suis propriétaire de mes enfants ? À partir du moment où je parle d'êtres vivants, je ne vais pas dire d'êtres qui pensent mais en tout cas d'êtres qui m'envoient des messages qui ont du sens, pas uniquement des signaux chimiques ou physiques… C'est une première question, je la laisse aux philosophes, mais, moi, elle m'interroge.
Les droits collectifs sont des droits d'usage, pas des droits de propriété. Je produis ma récolte, j'en suis propriétaire, je la vends. Mais la capacité de mes plantes à se reproduire ne dépend pas que de moi, les plantes peuvent se reproduire sans moi, donc je ne peux pas être propriétaire de cette capacité-là. Et ceux qui pensent en être propriétaires… Nous contournons les droits de propriété industrielle tous les jours, on ne peut pas mettre un gendarme en permanence derrière chaque paysan, chaque plante. Ça ne tient pas la route. La création du droit de reproduire les plantes a permis la perception de royalties et ce droit a été appelé droit de propriété, mais ce n'est qu'un droit sur le droit d'usage de la reproduction des plantes.
Par opposition, les droits des paysans sont des droits collectifs. Il n'y a pas de semences paysannes sans échange de semences entre paysans et sans échange de connaissances. On hérite et on transmet les connaissances et les semences, ce qui est nécessairement collectif. Le droit individuel signifie que les semences n'évoluent plus, que ce sont les semences de l'amélioration des plantes ou des gènes manipulés avec les biotechnologies ; ce sont des semences mortifères : les variétés stables et homogènes, les hybrides F1, etc. À partir du moment où on est dans un système de coévolution, où il y a de la vie, le droit de propriété individuel n'est pas possible.
Pour nous, le droit de propriété est antagonique avec le vivant qui a une capacité à se reproduire et à évoluer seul ; si je veux maîtriser totalement la capacité du vivant à se reproduire, je le détruis et il ne se reproduit plus. Ce à quoi on risque bientôt d'arriver avec la biologie synthétique, comme on l'a vu avec les animaux clonés : ils n'ont pas vécu longtemps. Même les microbes synthétiques de Craig Venter n'ont pas vécu longtemps. Un microbe transgénique peut vivre assez longtemps et se multiplier dans un fermenteur, mais les microbes synthétiques, totalement synthétiques, meurent. La biologie synthétique n'est que de la promesse, parce que ça meurt. Et l'on voit bien à nouveau le côté antagonique du vivant au droit de propriété.

CP : *Si l'idée d'une propriété vous paraît incompatible avec la coévolution des semences permise par le travail des paysans, sur quels principes juridiques s'appuyer pour défendre ces droits ?*

GK : Nous parlons du droit des paysans de conserver leurs semences, de les utiliser, de les échanger, de les vendre et de les protéger. Parce que, malheureusement, nous sommes obligés de nous protéger, et pas uniquement des droits de propriété

intellectuelle. Nous devons nous protéger des OGM, des problèmes sanitaires – le marché mondial est devenu aujourd'hui un marché des pathogènes mondialisés, il y a des précautions à prendre -, et enfin du pillage économique. Les communautés peuvent être ruinées par les firmes qui vont multiplier les plantes dont elles vivent dans un pays moins disant social et moins disant écologique. La notion de protection est large, il ne s'agit pas uniquement de la protection des savoirs, mais de ce qui est lié à la protection des savoirs. La protection des savoirs est un bon point de départ parce que c'est une notion juridique aujourd'hui bien comprise. Elle est même reconnue pour les peuples indigènes – pas pour les paysans. Mais ce qu'il faut protéger, ce sont les systèmes sociaux dont les savoirs font partie et les écosystèmes sur lesquels ils reposent : il n'y a pas de savoir s'il n'y a pas de système social.

CP : *Pour y remédier, pensez-vous que le travail des paysans sur les espèces animales et végétales puisse être pensé en termes de droit d'auteur ?*

Le droit d'auteur n'est pas un droit collectif mais un droit individuel et il y a une appropriation du texte complet. Je ne vois pas pourquoi je m'approprierais la ressource génétique alors que je veux bien la donner. Nous distinguons – j'étais là avec Jack Kloppenburg à midi – deux types d'échange : les échanges à l'intérieur de la communauté, qui restent dans le cadre de la coévolution avec la plante ; et les échanges extérieurs par lesquels la plante devient une autre plante parce qu'elle va évoluer avec une autre communauté, d'autres terroirs… Et on peut avoir besoin de protéger l'économie de la communauté et ne pas avoir envie d'échanger à l'extérieur pour ne pas ruiner cette économie. À l'intérieur des communautés, il y a des règles d'échange. Par exemple dans certaines sociétés tribales traditionnelles, au moment du mariage, si on passe d'une tribu à l'autre, on peut faire suivre les semences. Mais l'essentiel du stock semencier est la reproduction de la récolte locale. Les échanges de semences liés au mariage se font en petites quantités et ont lieu de temps en temps : ils correspondent à de réels rythmes biologiques. Les échanges extérieurs à la communauté et au territoire sont aussi nécessaires, mais ils sont d'une autre nature que les échanges entre les membres de la communauté. Il existe un droit collectif intéressant, en tout cas pour ceux qui ont une conception latine du droit, ce sont les dénominations d'origine. Ce droit repose sur l'économie paysanne. Les variétés paysannes que l'on commercialise ne sont pas définies par les caractères physiologiques, physiques ou chimiques de la plante. Elles sont définies par l'ensemble plante-territoire-communauté humaine. Si l'un de ces éléments manque, par exemple si la variété sort de son territoire et qu'elle est cultivée ailleurs, ce n'est plus la même variété. Or ce qui distingue une variété d'une autre est la dénomination ; donc l'idée d'une protection des dénominations variétales analogue aux dénominations d'origine, c'est-à-dire liant un territoire et des savoir-faire traditionnels, c'est-à-dire une communauté humaine, à une plante, représente bien un droit collectif qui est un droit d'usage, le droit d'usage de la dénomination. Si quelqu'un veut prendre la lentille du Puy et faire des lentilles en Champagne, cette lentille ne sera plus la lentille du Puy mais deviendra une lentille de Champagne.

CP : *Nous avons assisté il y a trois semaines à un exposé de Pierre Cornu sur la race Aubrac ; la protection a été efficace pendant deux générations mais le territoire de l'Aubrac est à nouveau en péril pour des raisons extérieures liées à la fois aux*

transformations du marché italien sur laquelle la viande était majoritairement vendue, à l'explosion du prix du foncier et aux coûts de rachat de succession, etc. L'appellation protégée telle qu'elle a été conçue ne protège plus les paysans de l'Aubrac.

GK : Les appellations d'origine dérivent vers des marques commerciales déconnectées du territoire pour se lier à une entreprise. Et un établissement commercial fait alors ce qu'il veut du produit.

CP : *Avec des concentrations capitalistiques au sein du monde paysan.*
GK : Les races animales ont été de plus en plus délocalisées. La digestion du lait de la vache n'est pas quelque chose d'évident pour l'être humain, surtout pour l'adulte. Des études sur le microbisme ont été faites en Allemagne, qui prouvent les relations entre le lait, la digestion et le sol. Elles ont montré qu'il y avait un microbisme dans le lait des vaches locales qui facilitait la digestion des humains habitant le même territoire. Or si on enlève la vache de son territoire, ce microbisme disparaît. Tout ce microbisme est dans le sol. Il y a des communautés de microbes dans le sol – des « organismes » microbiens –, que l'on retrouve dans la panse de la vache (le microbiote), et que l'on retrouve dans le lait à une seule condition : c'est que le lait soit un petit peu sali. Pourquoi les ruminants ont-ils la mamelle à l'arrière ? Comment fait le veau ou l'agneau pour arriver à digérer déjà le lait de sa mère puis les végétaux qu'elle mange ? Parce que quand il tète le lait de sa mère, elle lui transmet les microbes de sa panse en salissant la mamelle avec les déjections qui viennent de son tube digestif. Et dans ces microbes-là, il y a ce qu'il faut pour digérer l'herbe locale. Donc, en fait, si j'enlève une race locale de son territoire, je supprime tout ça. De même évidemment si je veux la nourrir à l'ensilage de maïs et au soja d'Argentine. Mais si je veux nourrir à l'herbe locale une vache qui n'a jamais mangé que de l'ensilage et du soja, ça ne marche plus. J'ai acheté mes brebis au pays basque et je les ai mises dans le Minervois : elles ont mis plus de dix ans avant de commencer à manger certaines herbes. Mais du jour au lendemain, tout le monde les a mangées. Elles se sont éduquées et, tout d'un coup, les mères ont transmis le microbisme nécessaire à leurs petits. Les vaches ou les moutons peuvent se réadapter à un nouveau territoire, mais c'est long. Le concept de race locale, de variété locale pour les plantes, ne peut pas être sorti de son territoire : ce sont des êtres vivants liés à des territoires, à des communautés humaines, à des savoir-faire, à des communautés microbiennes etc. S'il faut faire un parallèle juridique, la forme de protection intellectuelle la plus proche est plutôt l'appellation d'origine que le droit d'auteur.

CP : *Les droits collectifs des paysans, la notion de souveraineté alimentaire sont reconnus par certains textes internationaux, mais pas par le droit français. Pourquoi ? Et comment comptez-vous mener cette bataille ? Pourriez-vous à cette occasion nous rappeler brièvement les liens historiques entre le Réseau Semences Paysannes, la Confédération et la Via Campesina ?*

GK : Il ne faut pas confondre souveraineté alimentaire et sécurité alimentaire. La sécurité alimentaire peut s'acheter. Avec l'aide alimentaire on peut nourrir les villes sans que le peuple ait le droit de décider ce qu'on lui donne à manger. La souveraineté alimentaire est le droit des peuples à décider eux-mêmes

comment produire leur alimentation ou comment se fournir, ce qui ne veut pas dire nécessairement l'autosuffisance, tout produire et ne rien acheter. La politique agricole française n'a jamais visé la souveraineté alimentaire. On peut distinguer deux périodes : la période du plan Marshall après la guerre, qui visait à reconquérir une certaine autonomie et sécurité alimentaires qui était ressentie à l'époque comme une question d'indépendance politique. Elle répondait à un deuxième objectif qui était de libérer de la main-d'œuvre pour l'industrie, et donc de remplacer l'énergie du paysan par l'énergie fossile, – ce dont on a parlé tout à l'heure. Cette première période a été celle des Trente glorieuses. Le basculement s'est fait avec le GATT, quoi qu'il se soit préparé bien avant ; au début des années 1990, l'objectif de la politique agricole était de rééquilibrer la balance commerciale globale grâce aux exportations agricoles, et, souvent grâce à des exportations de matières brutes, non de produits transformés, bien que l'exportation de vin soit quand même ce qui rapporte le plus. L'objectif est financier, il ne s'agit pas du tout d'un objectif de sécurité, ni de souveraineté alimentaires, au point que, aujourd'hui, la France est loin de produire sa propre nourriture : si on compte tout ce qu'on importe pour nourrir le bétail, nous importons beaucoup plus de nourriture que ce que nous en exportons. Comment revenir, en France, à la souveraineté alimentaire ? Les exportations ont de plus d'autres objectifs vis-à-vis des pays du Sud que l'équilibre de la balance commerciale. En subventionnant des exportations agricoles européennes ou en donnant l'aide alimentaire que l'on fait payer au contribuable, on détruit les agricultures locales et on habitue des populations à manger ce qui ne pousse pas chez elles. Tous les africains mangent du pain de mie, or le blé ne pousse pas chez eux, donc ils deviennent totalement dépendants, et là c'est une forme de néocolonialisme extrêmement clair. L'objectif est caché par le fait qu'il faut nourrir la planète, mais en fait, c'est un objectif très colonialiste. La France est un pays dont le niveau de vie, le niveau de richesse, repose sur le colonialisme, sur l'exploitation des richesses des autres. Si nous ne devions vivre que de nos propres ressources, ce serait difficile. En revanche la baisse actuelle du niveau de vie peut provoquer des réactions positives dans la perspective de la souveraineté alimentaire. Avec le mouvement d'augmentation du chômage et de la pauvreté qui est encore beaucoup plus visible en Espagne et en Grèce, de jeunes adultes vont acheter un bout de terre pour produire de la nourriture et être sûrs d'avoir de quoi manger. L'idée de souveraineté alimentaire, du concept de souveraineté alimentaire est l'objet d'une appropriation citoyenne. Pour ce qui est de la gouvernance et de l'État, il faudrait vraiment faire complètement basculer les politiques publiques, ce qui ne se fera pas du jour au lendemain… Il n'empêche que les initiatives citoyennes qui se développent chez nous sont intéressantes.

Dans les pays colonisés, c'est autre chose. Dans les pays colonisés, il faudrait commencer par protéger l'agriculture vivrière locale. Il ne faut quand même pas oublier que les trois quarts de la nourriture disponible sur la planète sont produits par ces agricultures paysannes, qu'on dit vivrières, etc., avec des systèmes semenciers paysans qui n'utilisent que le quart des terres et des ressources en eau disponibles. Ce qui est quand même ultra-productif. Ces systèmes ont besoin d'être protégés pour continuer à conserver un minimum de souveraineté alimentaire et puis évidemment aussi pour créer de l'emploi. Aujourd'hui au Mali, ce que disent les paysans est très clair : il n'y a pas d'avenir pour les jeunes, c'est la Méditerranée ou Daesh. Point à la

ligne, on ne leur offre plus rien, il n'y a plus d'emploi en milieu rural, les terres sont accaparées. Le concept de souveraineté alimentaire n'est pas un concept binaire, ou l'incitation à produire soi-même sa nourriture vaut pour elle-même ; c'est un concept politique et moral.

CP : *Peut-on trouver une inspiration dans les communs fonciers pour penser les communs paysans de semences ? Dans quelle mesure est-il possible (ou souhaitable) de s'inspirer de législations étrangères, par exemple, celles de la loi « semences » de 2015 au Vénézuela ou de la législation régionale italienne pour la protection des variétés locales ?*

GK : Là où existent encore les communs, ce sont surtout des communs fonciers et de partage de l'eau. En Provence, chacun a des heures pour ouvrir et fermer les vannes d'un canal qui alimente tout le monde et ça marche très bien, ce sont des droits d'usage gérés collectivement. Dans les oasis, la distribution de l'eau est encore plus sophistiquée que le canal de la Durance, et ça marche aussi. On peut faire un parallèle entre les communs fonciers et la manière dont on gère les semences, quand les terres qui sont exploitées sont communes, comme dans les systèmes pastoraux. Mais il existe aussi des systèmes très élaborés comme en Écosse, les *crofters*. La terre appartient pour l'essentiel à de riches industriels ou désormais à des fondations industrielles, mais les *crofters*, qui sont les paysans du coin, ont un droit inaliénable à une maison, à une parcelle de terre et à des jardins, et les espaces pastoraux sont partagés de manière commune. Le droit d'usage individuel n'est pas lié à une parcelle particulière : celui qui reçoit la meilleure parcelle de terre la garde un ou deux ans, puis l'attribution change, donc là un système qui est assez proche des semences. En revanche, dans des pays où il ne manque pas de terres, comme en Afrique, il existe des systèmes où la terre est répartie à une famille pour la durée de sa vie. Si les enfants veulent exploiter la terre, ils peuvent, sinon elle retourne à la communauté. Cette gestion commune est intéressante : il y a un droit d'usage presque privatisé ou quasi individuel sur un lopin, réservé aux seuls membres de la communauté ; mais ce système ne peut pas être comparé aux échanges de semences. Avec les semences, la gestion dynamique est nécessairement collective, alors que la gestion du foncier, même en tant que commun, peut être liée à la vie d'un individu. Le bail de carrière, en France par exemple, est donné à un individu, il est privatisé en tant que droit d'usage, ce qui n'est pas le cas avec les semences. Il est difficile de faire des parallèles.
Le Venezuela, et l'Équateur très récemment, ont pris des dispositions législatives très intéressantes sur les semences. Le Brésil également a aussi des lois intéressantes sur les semences « créoles ». En Inde, les choses sont contrastées. Il n'y a pas de loi modèle possible pour tous les pays, parce que chaque pays a sa culture juridique, son organisation économique, sociale et culturelle… Au comité de sécurité alimentaire de la FAO, la *Via Campesina* a travaillé à définir des lignes directrices sur le foncier. Il existe aussi un traité sur les semences, mais les droits des agriculteurs dans ce Traité ne sont pas contraignants, ils ne s'appliquent que « sous réserve des lois nationales ». Nous souhaitons définir des lignes directrices définissant les droits des agriculteurs sur les semences pour qu'ils soient respectés par toutes les législations nationales même si la manière d'appliquer ces droits ne peut pas être la même d'un pays à l'autre. Les Italiens vont assez loin : il est déjà interdit de faire sortir la ressource

génétique du territoire régional. Dans le réseau français, nous avons les mêmes débats qu'au Sénégal sur le travail de sélection, ce que les industriels appellent une semence en développement. Ces semences ne sont pas encore mises sur le marché, ni même peut-être la récolte, il est donc logique de ne pas les distribuer partout. C'est un travail collectif, qui se fait localement et qui doit rester là. Au terme du processus, les nouvelles semences ne sont jamais complètement stabilisées et vont continuer à évoluer. Qu'elles sortent ou pas du territoire, j'estime que c'est à la communauté locale d'en décider. Si elle décide que les semences ne doivent pas sortir du territoire pour éviter que le chou de Milan se cultive au Portugal en inondant le marché italien, après tout, autant qu'ils gardent la ressource génétique pour eux tant qu'ils n'ont pas de garantie de pouvoir protéger leur économie. Il peut y avoir dans certains cas de la légitimité à avoir de la rétention sur les semences, et pas uniquement sur la dénomination variétale, comme dans les lois italiennes sur la ressource génétique. Cela dit, la loi italienne a été pensée aussi par rapport à la dénomination. Je pense que c'est une dérive quand ils disent qu'ils protègent aussi la ressource génétique.

CP : *Quel vous paraît être le rôle des recherches participatives dans la reconnaissance des savoirs paysans ? L'utilisation des codes de la génétique pour prouver l'intérêt des pratiques paysannes n'est-elle pas paradoxale, voire risquée ? N'existe-t-il pas d'autres stratégies de défense possibles des pratiques paysannes dans le débat public, comme la mobilisation historique du temps long qui met en évidence a contrario la fantastique érosion de biodiversité causée par les modernisations ?*

GK : Nous ne parlons plus de recherche participative, mais de recherche collaborative. La première fois que j'ai été au Mali, j'ai rencontré une association de paysans utilisateurs des résultats de la recherche ; le terme de participation dit bien ce que ça veut dire : les paysans étaient là pour tester les nouvelles variétés élaborées par la recherche publique et dire lesquelles pouvaient avoir un avenir sur le marché. Ce n'est pas du tout ainsi que nous concevons notre collaboration avec la recherche. Dans le travail collectif de sélection, le chercheur apporte des procédés techniques et beaucoup d'animation. Il peut apporter des ressources génétiques externes ou des savoirs scientifiques, et même des savoirs paysans qu'il est allé recueillir ailleurs. Il joue un rôle de mise en liens qui est extrêmement important. Mais ce n'est jamais lui qui choisit les plantes à sélectionner. Le chercheur ne peut pas être l'expert du champ, seul le paysan peut l'être. Celui qui est capable de voir que la plante est bien dans son champ, qu'elle indique que le champ est en bonne santé, c'est le paysan, car lui seul est dans son champ toute l'année. L'œil du paysan n'est pas remplaçable par l'œil du chercheur. Cela ne veut pas dire que l'on ne va pas utiliser les connaissances apportées par le chercheur. Nous avons travaillé avec plusieurs chercheurs, surtout des chercheuses en fait. Ce qui nous intéresse, avec la génétique, (mais ça se fait avec des marqueurs neutres pas nécessairement avec des marqueurs de gènes d'intérêt), est que l'on peut retracer l'historique des échanges entre les paysans et en retrouver l'origine. C'est un travail qui a été fait par Isabelle Goldringer et Élise Demeulanaere sur le blé rouge de Bordeaux. Elles ont bien montré qu'il avait deux origines que l'on peut retrouver dans tous les rouges de Bordeaux aujourd'hui cultivés dans le réseau. Or, ce qui nous intéresse est l'histoire. Quand on sait d'où vient une variété, par où elle

est passée, en quelle année elle a été multipliée, qui a sélectionné ou multiplié et avec quels modes de culture, chimique ou biodynamique, etc., nous disposons des éléments qui nous renseignent le plus sur l'intérêt que peut avoir cette variété pour qu'on fasse l'effort de l'adapter chez nous. Cela m'est égal de savoir si la feuille est extrêmement pointue ou à peine pointue, ou un petit peu arrondie… De tels critères ne sont indispensables que pour avoir un droit de propriété sur les plantes qui ont des feuilles pointues. Comme agriculteur, ce qui m'intéresse dans le choix des blés est la qualité du pain, les propriétés nutritionnelles ou gustatives ; mes exigences ne sont pas celles des critères DHS (Distinction, Homogénéité, Stabilité). En revanche l'histoire des semences est un élément d'appréciation très important. Pierre Rivière anime en ce moment une recherche collaborative sur la sélection assistée par des logiciels. Les critères de sélection doivent-ils être la présence ou l'absence d'un gène – ou d'une séquence, les résultats des calculs statistiques du logiciel ou bien l'œil du paysan ? En remplaçant l'œil du paysan par l'information que m'apporte l'assistance des marqueurs moléculaires ou les calculs du logiciel, le choix ne sera-t-il pas tout autre ? Tendant vers la dématérialisation ? J'ai ma petite idée là-dessus, mais pour l'instant, collectivement c'est un point d'interrogation. Il y a aussi des interrogations dans le monde de l'élevage ovin sur le traitement des données récupérées dans d'autres programmes collectifs. Ces données sont notées dans des petits carnets et au bout d'un moment, on sature… Puis, avec des calculateurs très puissants, ces données sont classées par des logiciels : par exemple des échantillons sur la résistance à la verse, à l'adaptation au manque de pluie, bref, la sélection est opérée à partir de ces classements. C'est certainement intéressant, mais ce n'est plus une sélection locale. Or in fine la sélection du paysan est l'adaptation locale. On peut sélectionner des pools de gènes, et des pools de caractères intéressants, mais on risque aussi d'éliminer ainsi les caractères indispensables dans d'autres circonstances. C'est pourquoi il faut toujours revenir à la sélection locale parce qu'elle est la seule à être durable. Et là-dessus, ce ne sont ni la sélection assistée par marqueur, ni les bases de données qui vont nous renseigner. L'œil du paysan qui aura vécu plusieurs années de culture avec la même variété est irremplaçable. Ces outils d'assistance biotechnique et numérique peuvent être utiles, mais à condition d'en user avec modération.

CP : *Comment définiriez-vous les enjeux de la bataille politique qui se joue autour des nouveaux OGM et de l'« agriculture intelligente » ? Pourriez-vous préciser votre analyse des limites et des avancées de la loi du 8 août 2016 relativement à la non-brevetabilité des gènes natifs ?*

GK : La loi Biodiversité de 2016 est venue après d'autres, notamment après la loi d'avenir agricole dont un article spécifie que la protection du brevet ne s'applique pas en cas de présence fortuite ou accidentelle d'une information génétique brevetée dans les semences[3]. On a, tout d'abord, introduit dans la loi de lutte

[3] L'article L. 613-2-2 du code de la propriété intellectuelle dispose que la protection conférée par « un brevet à un produit contenant une information génétique ou consistant en une information génétique s'étend à toute matière dans laquelle le produit est incorporé et dans laquelle l'information génétique est contenue et exerce la fonction indiquée » mais qu'elle « ne s'applique pas en cas de présence fortuite ou accidentelle d'une information génétique brevetée dans des semences, des matériels de multiplication des végétaux, des plants ou plantes ou parties de plantes ». En ajoutant cette réserve via la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et

contre la contrefaçon du 11 mars 2014, l'idée que la semence de ferme n'est pas une contrefaçon ou, plus exactement, que la « retenue » (saisie par les douanes et éventuelle destruction) n'est pas applicable aux semences de ferme lorsqu'elles sont considérées comme une contrefaçon[4]. Cela a une incidence énorme, parce qu'avec une simple présomption de contrefaçon, le détenteur du droit peut demander aux douanes de saisir la récolte. En France qu'est-ce que cela veut dire concrètement pour les agriculteurs ? Lorsque l'on vend sa récolte à une coopérative ou à un marchand de grains qui a des silos, les récoltes sont mélangées en très grand nombre. Si un obtenteur a la capacité de saisir le silo d'une coopérative sur simple présomption qu'un seul agriculteur n'a pas payé ses royalties, aucun acheteur de récoltes n'acceptera de conclure un contrat de vente sans que lui soit apportée la preuve que les droits de licence ont été payés. Grâce à la loi de 2014, ce problème ne se pose plus. Mais il se trouve que le CETA[5] dit le contraire de la législation française et les obtenteurs canadiens qui vendront des semences en France ne seront pas obligés de la respecter… Le CETA remet nos victoires en question. Pour revenir à l'histoire de la loi de 2016, il faut savoir que les lois allemandes et néerlandaises empêchent de breveter les plantes ou les animaux issus d'un procédé essentiellement biologique. Cela n'interdit cependant pas de breveter les gènes des plantes issues de procédés essentiellement biologiques, ni la protection de tels brevets de s'étendre à la plante entière. La loi française a été plus loin que les lois allemande et néerlandaise : elle affirme qu'on ne peut pas breveter les plantes ou les animaux issus de procédés essentiellement biologiques (légalement seuls les plantes et les animaux sont concernés, pas les microbes), ni les éléments qui les composent et les informations génétiques qu'elles contiennent. Le brevet sur l'information génétique ne s'applique plus si les plantes et les animaux sont issus d'un procédé naturel, juridiquement qualifié d'« essentiellement biologique ». Cette loi dit ensuite que le brevet sur les matières biologiques, qui peut être un morceau de plante, une plante entière, une fleur, un morceau de feuille, un fruit, un gène, sa composition chimique (donc là si je donne le détail de sa composition chimique) ne s'applique pas à la même matière biologique lorsque celle-ci est produite par un procédé essentiellement biologique, naturel. En fait, cet article est un peu de la littérature parce que le brevet sur de la matière biologique s'applique à toute matière biologique issue de la reproduction de cette matière biologique, à l'identique ou pas à l'identique. Or, si les plantes ou les

---

la forêt, le législateur a suivi l'une des recommandations du Comité économique, éthique et social (CEES) du Haut Conseil des Biotechnologiques (HCB), adoptée le 21 mai 2013 et publiée dans F. Girard et Ch. Noiville (dir.), *Biotechnologies végétales et propriété industrielle,* La documentation française, 2014. Voir la recommandation n° 11, p. 47 : « L'agriculteur ne devrait être jugé contrefacteur que s'il est établi (par le titulaire du brevet, qui suppose la charge de la preuve) qu'il a utilisé sciemment une variété contenant le ou les éléments brevetés et avec l'intention d'exploiter la ou les fonctions protégées par brevet ».

[4] Créé par la loi n° 2014-315 du 11 mars 2014, l'article L. 623-44 du code de la propriété intellectuelle prévoit que la section relative aux retenues susceptibles d'être réalisées par l'administration des douanes n'est pas applicable aux semences de ferme.

[5] Provisoirement entré en vigueur le 21 septembre 2017, Le CETA (*Comprehensive Economic and Trade Agreement*) ou AECG (Accord Économique et Commercial Global) est un traité international entre le Canada, d'une part, et l'Union européenne et ses États membres, d'autre part. Renforçant le droit des brevets, ce traité pourrait aller à l'encontre des évolutions du droit de la propriété industrielle, susmentionnées.

animaux sont produits naturellement, c'est qu'ils ne sont pas issus de la reproduction de la matière biologique brevetée. Cet article reste quand même intéressant parce qu'il clarifie les choses [6].

Mais l'article qui n'a pas été voté est celui qui concerne le brevet sur l'information génétique qui s'étend à toute plante ou tout animal qui contient cette information et exprime sa fonction. Tant que l'on était dans la transgénèse, la disposition de la loi française et de la directive européenne était suffisante puisque l'information génétique brevetée était un gène qui ne pouvait pas exister naturellement. Il n'y a pas de gènes de bactérie BT dans le maïs issu de procédés essentiellement biologiques, naturels. Avec les nouvelles techniques génétiques, ce qu'on appelle les nouveaux OGM, les « nouveaux » traits génétiques (souvent ce ne sont même pas de nouveaux gènes, ni même de nouvelles séquences), sont décrits de telle sorte qu'aucun marqueur génétique ne permet de les distinguer d'un gène qui peut exister naturellement ou qui existe déjà naturellement. En fait le procédé biotechnologique utilisé a des conséquences énormes sur la plante dans son ensemble. Cette plante est tout à fait différente d'une plante issue d'un procédé essentiellement biologique, de la plante native. Mais ces multiples autres conséquences du procédé biotechnologique utilisé ne sont pas décrites dans le brevet. Ce qui est décrit est uniquement un trait et ce trait est décrit d'une manière qui ne permet pas de le distinguer d'un « trait » de la plante native ou issue d'un procédé essentiellement biologique. Dans les brevets, il est même indiqué que le trait a été obtenu avec un procédé biotechnologique mais qu'il peut aussi être obtenu avec un procédé de mutagenèse traditionnelle ou avec un procédé essentiellement biologique ! Le brevet est écrit de telle sorte qu'il puisse s'appliquer aux gènes natifs. Nous avons demandé que le brevet sur l'information génétique ne s'étende pas aux informations génétiques issues d'un procédé « naturel », essentiellement biologique, mais le gouvernement s'y est opposé et les parlementaires ne l'ont pas voté. Il est vrai qu'il aurait mis un frein sérieux au marché de spéculation financière qui est en train de se développer sur les promesses de brevets et des droits de licence. De nouveaux brevets sur ce type d'information génétique, obtenus en faisant tourner des moteurs de recherche numériques, sont donc déposés de façon industrielle les uns après les autres sur toutes les informations génétiques intéressantes de ce qui est cultivé et de ce qui est conservé

---

[6] Le brevet confère à son titulaire un droit d'exploitation temporaire de son invention. L'invention n'est brevetable que si elle est nouvelle, inventive et applicable en industrie. Ne sont pas brevetables, dans le domaine végétal, les variétés végétales, les procédés essentiellement biologiques pour l'obtention des végétaux (au sens où ils consistent intégralement en des phénomènes naturels tels que le croisement ou la sélection) et – précise la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 – les produits exclusivement obtenus par des procédés essentiellement biologiques, y compris les éléments qui constituent ces produits et les informations génétiques qu'ils contiennent (art. L. 611-19 du code de la propriété intellectuelle). Demeurent brevetables les procédés non essentiellement biologiques ou techniques et microbiologiques, les plantes (à condition que la faisabilité technique de l'invention ne soit pas limitée à une variété végétale déterminée), les gènes et les séquences de gènes (même si leur structure est identique à celle d'un élément naturel, mais à la condition qu'ils aient été isolés de leur environnement naturel ou produits à l'aide d'un procédé technique). Également introduit par la loi du 8 août 2016, l'alinéa 3 de l'article L. 613-2-3 du code de la propriété intellectuelle ajoute que « la protection conférée par un brevet relatif à une matière biologique dotée, du fait de l'invention, de propriétés déterminées ne s'étend pas aux matières biologiques dotées de ces propriétés déterminées, obtenues indé- pendamment de la matière biologique brevetée et par procédé essentiellement biologique, ni aux matières biologiques obtenues à partir de ces dernières, par reproduction ou multiplication ».

dans les collections de ressources génétiques. Nous avions fait une autre proposition qui n'a pas été votée non plus : interdire la brevetabilité sur une matière biologique ou une information génétique qui peut être obtenue par un procédé essentiellement biologique. L'objectif était de mettre en évidence les contradictions du droit des brevets. Évidemment, cet article-là n'a pas été voté non plus alors qu'il est essentiel. Le droit des brevets définit, en effet, comme nouveau non pas ce qui n'existait pas avant l'invention brevetée, mais ce qui n'avait pas été porté à la connaissance du public avant l'octroi du brevet. Or, les paysans travaillent depuis toujours avec des semences dont les gènes leur sont inconnus, dont ils ne savent pas à quoi ils servent. Il suffit que les industriels identifient ces gènes et leur fonction pour pouvoir déposer un brevet. Ce droit des brevets est absurde par rapport au monde vivant ; il a été conçu pour la fabrication mécanique. En proposant d'interdire la brevetabilité de ce qui peut être issu de procédés essentiellement biologiques (naturels) nous avons essayé de retourner le droit des brevets contre lui-même, en poussant sa propre logique jusqu'à l'absurde. La proposition n'a évidemment pas été votée, mais elle était aussi à visée pédagogique et pourra être reprise à l'occasion de nouveaux débats sur ce sujet sensible qui ne manqueront pas d'arriver à l'agenda parlementaire. Voilà pour la loi de 2016…

Mais je ne perds pas espoir de faire voter l'article sur l'information génétique pour deux raisons. Les brevets sur les informations génétiques bénéficient aujourd'hui à quelques start-up. Or ces start-up sont obligées de se vendre à trois multinationales parce que l'exploitation de leurs brevets dépend elle-même d'autres brevets qui appartiennent aux portefeuilles de ces trois multinationales. Cette concentration ne convient pas au secteur semencier européen qui est constitué d'un assez grand nombre d'entreprises de taille moyenne, voire petite, qui risquent de disparaître à cause de ces brevets. Les obtenteurs européens traditionnels ne s'en vantent pas mais ils sont très contents que les paysans mènent campagne contre le brevet sur le vivant. Ma seconde raison d'espérer vient de la conception latine du droit dont l'appellation ou dénomination d'origine est un bon exemple. L'appellation d'origine est un droit collectif de propriété intellectuelle qui repose sur une communauté humaine, sur les savoir-faire traditionnels de cette communauté et un territoire. Ce « commun » a malheureusement tendance à dériver aujourd'hui vers la marque qui repose sur l'identité de l'entreprise individuelle. Mais dans la culture latine, pour la personne lambda, pas nécessairement pour les juristes, tout le monde comprend qu'il est nécessaire de protéger ces communs de savoir-faire liés aux territoires. Peut-être qu'il sera possible de gagner cette bagarre-là. Je suis déjà heureusement surpris qu'on ait été aussi loin dans la loi de 2016 et qu'on ait pu autant avancer entre 2014 et 2016. Nous avons gagné aussi parce que nous avons été soutenus par une partie des semenciers français. Cela s'est négocié au HCB où j'ai co-présidé avec le directeur de l'interprofession des semenciers un groupe de travail qui nous a permis d'élaborer ces propositions[7]. Une bonne partie

[7] Il s'agit du Rapport sur la protection des innovations issues des biotechnologies végétales du groupe de travail du CEES du HCB sur la protection des innovations issues des biotechnologies végétales du groupe de travail mis en place par le Comité économique, éthique et social (CEES) du Haut Conseil des Biotechnologiques (HCB), présidé par Philippe Gracien (Groupement national interprofessionnel des semences) et Guy Kastler (Confédération paysanne), et publié *in* F. Girard et Ch. Noiville (dir.), *Biotechnologies végétales et propriété industrielle,* Paris, La documentation française, 2014.

du secteur semencier européen n'est pas nécessairement partant pour la même fuite en avant que les grandes multinationales.

CP : *Ces alliances sont très importantes. Mais si on jette un regard en arrière sur le travail accompli par le Réseau Semences Paysannes, votre propre dynamique est extraordinaire. Comment expliquez-vous ce succès ? Vous seriez passé de 300 à plusieurs milliers d'adhérents en dix ans…*

GK : Effectivement, les demandes d'adhésion sont supérieures à nos capacités à nous mettre en réseau. Ces adhésions ne proviennent pas seulement d'agriculteurs bio, et la croissance est très rapide. Le travail des groupes qui adhèrent se transforme. Au début, il s'agissait seulement de la multiplication de semences, maintenant ce sont des échanges et de la sélection à une dimension plus importante. Un signe de cette croissance est le débat qui agite le réseau en ce moment : faut-il ou non vendre les produits issus des semences paysannes dans les réseaux de grande distribution ? Certains sont contre. Mais l'expérience de la *Confédération paysanne* m'a appris que la majorité des paysans travaille en circuit long, parce qu'il n'y a pas de place pour tout le monde en circuit court, dans les AMAP ou même en direct et que les villes actuelles ne peuvent pas être nourries exclusivement par des circuits courts reposant sur des relations interpersonnelles directes. Il y a désormais des producteurs qui se sont mis à faire des semences paysannes mais qui sont dans des circuits longs et qui ne peuvent pas changer du jour au lendemain. Ils souhaitent valoriser les spécificités de leur travail avec les semences paysannes lorsqu'ils vendent leurs récoltes dans les circuits longs.

CP : *D'où l'épisode récent de la publicité de Carrefour pour les semences paysannes…*
GK : Oui, l'histoire de Carrefour est très symptomatique de cette croissance. Ce phénomène s'est déjà produit avec l'agriculture biologique. Il transforme aussi la grande distribution, mais c'est long et certains secteurs s'en sortent plus vite que d'autres. Je ne dis pas que Carrefour est un exemple de commerce équitable ! En revanche Carrefour a une puissance de communication supérieure à celle de Biocoop… Je trouve cette histoire très instructive. Quand nous avons commencé il y a 17 ans à parler de semences paysannes en France, nous avons reçu une fin de non-recevoir. Il nous a été répondu que ça n'existait pas, ou peut-être encore un peu dans les pays du Sud, mais pas en France, que nous n'étions que cinquante paysans, et que nous ne représentions rien. Mais l'Office parlementaire des choix scientifiques a organisé une audition, il y a deux ans, avec intervention du Cirad, de l'Inra, des ministères et des semenciers. Or tous les représentants auditionnés ce jour-là ont parlé des semences paysannes comme d'une réalité. Même le Cirad a reconnu que le système semencier paysan produisait plus de 70 % de ce qui était semé en Afrique. Nos propres chiffres sont plus près de 90 %. Mais qu'un institut de recherche comme le Cirad avance ce chiffre de 70 % au Parlement est très intéressant. Quant à moi j'étais très à l'aise : deux ans avant, on me disait que je mentais, que je racontais une histoire qui n'existait pas, que je vendais des fables… Ce basculement apparaît maintenant dans l'ordre politique parce qu'il s'est produit d'abord dans la conscience des paysans. Il faut rappeler que les premiers groupes qui se sont mis à défendre les semences paysannes avaient un problème énorme : les savoirs et les

savoir-faire n'avaient plus été transmis depuis plus d'une génération. Ce n'était pas seulement les variétés locales qui avaient disparu mais aussi les connaissances sur la manière de travailler avec elles… À son origine, le *Réseau Semences Paysannes* a répondu à deux demandes : l'une qui venait de la *Confédération paysanne* et l'autre des agriculteurs bio. La demande venant de la *Confédération paysanne* était plutôt d'échapper aux OGM qui risquent de devenir les seules semences disponibles sur le marché. La production des semences paysannes est de ce point de vue un moyen de lutte contre les OGM. Mais comment produire des semences ? Les gens se sont rendu compte que les savoirs et savoir-faire avaient disparu avec la mort de leurs grands-parents. Certains paysans bio, surtout des biodynamistes, étaient les seuls agriculteurs à avoir préservé une partie de ces savoirs et à travailler avec des variétés locales. Il y avait bien des jardiniers amateurs, ou pour les arbres fruitiers des associations comme les Croqueurs de pomme qui avaient conservé des variétés et des pratiques de reproduction ou de multiplication. Mais leurs pratiques et leurs semences et plants ne sont pas toujours adaptés à la production agricole pour le marché et les paysans eux-mêmes étaient peu nombreux. Or, du jour au lendemain, avec la modification de la réglementation bio, ces quelques paysans se sont retrouvés face à une menace d'interdiction d'utiliser les semences de leurs variétés locales parce qu'elles n'étaient plus inscrites au catalogue. L'action de défense des semences paysannes a donc démarré avec ces petits groupes. Par comparaison avec l'agriculture biologique pour laquelle, aujourd'hui, la prise de conscience est devenue massive, la progression des semences paysannes a été encore plus rapide. Mes anciens adversaires syndicaux, par exemple, critiquaient durement l'agriculture biologique, il y a vingt ans. Aujourd'hui, les mêmes se reconvertissent pour pouvoir vendre leur vin, parce que s'ils ne passent pas en bio, ils risquent la faillite. Ces conversions sont tout à fait opportunistes, mais pourquoi pas ? Parce que lorsque ces viticulteurs se reconvertissent, ils me demandent comment faire, ce qui est l'occasion de discuter des savoirs paysans par rapport aux savoirs scientifiques… Pour ce qui est des semences, en revanche, l'attrait n'est pas aujourd'hui d'abord économique. L'autonomie demande pas mal de travail et les gains financiers ne sont pas nécessairement immédiats, sauf pour quelques cultures comme le maïs. Les agriculteurs se remettent à faire des semences parce que leur vision du métier change. Leurs relations avec les plantes, avec l'écosystème, le territoire, mais aussi avec les clients, pour ne pas leur mentir. Ce qui est frappant dans cette évolution du nombre d'agriculteurs qui se remettent à produire des semences paysannes est la façon dont elle entraîne un changement des pratiques, une redécouverte de l'ensemble des savoirs paysans.

Propos recueillis par Aliènor Bertrand et Sarah Vanuxem